



## **DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

Service Etat civil – Elections – Cimetière

Tél ; 04.90.39.71.00

## **CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)**

### **Lieu d'obtention :**

Toutes les mairies équipées de station biométrique pour les cartes d'identité.

Pour le département du Vaucluse, les mairies dotées de la station sont Sorgues, Avignon. Apt, Bollene, Carpentras, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, le Pontet, Monteux, Morières, Orange, Pernes, Pertuis, Sarrians, Vaison la Romaine, Valréas, Vedène.

Pour la Commune de Sorgues, les dossiers sont déposés au Centre administratif, route d'Entraigues

### **ATTENTION**

Les dossiers des cartes d'identité sont pris uniquement sur rendez-vous

Prise de rendez-vous par téléphone au 04.90.39.71.00

### **Qui peut faire la démarche ?**

Toute personne de nationalité française

**Coût :** gratuit pour un renouvellement ou une 1<sup>ère</sup> demande

Timbre fiscal de 25 € suite à une perte ou un vol de la carte d'identité

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne (timbres dématérialisés), dans un bureau de tabac ou à la Perception

### **Durée de validité :**

**MAJEURS :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures

**Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.**

**MINEURS :** la durée de validité est de 10 ans

### **Renseignements pratiques :**

Vous devez préparer le dossier en effectuant une pré-demande en ligne sur Service Public.fr. Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte>Effectuer une nouvelle pré-demande).

La présence du demandeur (et de son représentant légal pour les mineurs) est indispensable au dépôt du dossier.

**Délai d'obtention :**

Environ 1 mois après le dépôt du dossier.

Attention, afin d'éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage, les usagers doivent anticiper leurs démarches et prendre un rendez-vous suffisamment à l'avance.

**Pièces à fournir :**

Les pièces à fournir sont différentes suivant les dossiers.

Il convient de consulter le site [service-public.fr](http://service-public.fr) (papiers – citoyenneté)